Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "EUR C"
BNP PARIBAS EASY NEXT 11 UCITS ETF compartiment de la SICAV - BNP PARIBAS EASY FR (FR0012739423)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :
L'objectif de gestion du Compartiment est d'offrir une exposition au marché action d'une sélection de 11 pays émergents, en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, la performance de l'indice BNP Paribas Next 11 Core 8 - code Bloomberg : BNPINETR index, (l'Indice) déduction faite des frais de gestion, de fonctionnement et des coûts de structuration.
Caractéristiques essentielles du Compartiment :
- Le Compartiment est dit «à gestion indicielle» et a pour objectif de respecter un écart de suivi maximum de 1%. Si l'écart de suivi devenait cependant supérieur à 1%, il ne devra pas dépasser 5% de la volatilité de l'Indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.
- L'actif du Compartiment sera composé d'instruments financiers (action de sociétés françaises de tous secteurs et/ou européens et d'instruments de taux obligataires et/ou monétaires). Le Compartiment s'expose à la performance de l'Indice au travers d'un contrat financier (méthode de réplication synthétique).
Autres informations :
- Détail des actifs traités : contrats financiers (swaps). Par l'intermédiaire des contrats financiers, le Compartiment sera synthétiquement exposé à l'évolution du marché action des pays émergents à travers l'Indice.
- Durée d'investissement recommandée de 5 ans.
- Classification : OPCVM «actions internationales»
- Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : calculée quotidiennement, à la condition que le marché sous jacent de l'Indice, et le marché de cotation du FCP, soient ouverts.
-Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur le marché primaire chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 16h30 et les vendre sur le marché secondaire pendant l'ouverture des places de cotation.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie:** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme:** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influer sur la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Marché Primaire (participants autorisés)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	7,00%
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	7,00%
Marché Secondaire (tous investisseurs)	
Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	0.00%
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,79%(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum pour les souscriptions/rachats en numéraire sur le marché primaire pour les participants autorisés. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son intermédiaire financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Les conditions applicables aux achats et aux ventes sur le marché secondaire sont celles applicables sur ce marché et de votre intermédiaire. Il ne vous est pas appliqué de commissions de rachat, ni de souscription. Les frais d'intermédiation que vous pourriez payer dépendent de l'intermédiaire utilisé (exécution, conservation...).
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

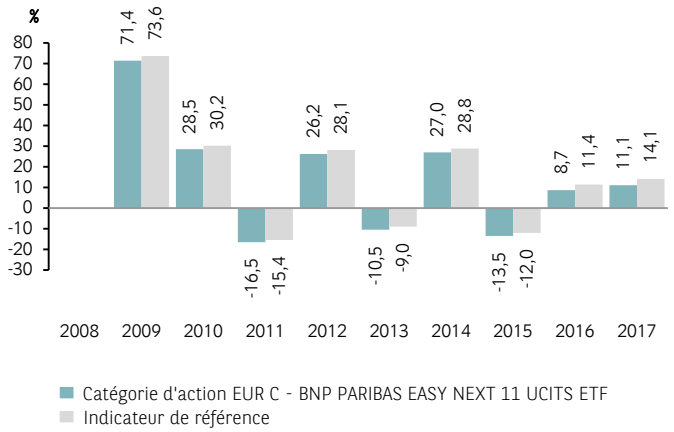

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La catégorie d'action a été lancée le 26 juillet 2015 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- La SICAV a été créée le 27 décembre 2013 ;
- Les performances affichées reprennent l'historique de performances et de frais du FCP EasyETF Next 11 Emerging THEAM Easy UCITS ETF à la suite de l'absorption de celui-ci par le compartiment.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Place de cotation : Euronext Paris
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY FR, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- Le cours de l'action de la SICAV est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres actions du compartiment, vous pouvez vous référer au prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2018.